

MESURES D'ATTÉNUATION TARIFAIRES POUR LES USAGERS DU TRAIN DE LA LIGNE EXO6 DEUX-MONTAGNES – DÈS JANVIER 2020

MODALITÉS DE L'OFFRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Version amendée au 1^{er} juillet 2021 – indexation tarifaire

1. Description générale des mesures d'atténuation tarifaires

Une mesure d'atténuation tarifaire est offerte par l'Autorité régionale de transport métropolitain (« **ARTM** ») aux usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes qui résident dans le bassin géographique identifié, qui subissent une diminution de l'offre de service en raison des travaux du Réseau express métropolitain (« **REM** ») et qui se sont inscrits à la mesure tarifaire 2018-2019¹ **au plus tard** le 8 septembre 2019.

Par souci d'équité pour l'ensemble des usagers du transport collectif de la grande région métropolitaine, un « tarif plancher » a été établi à la valeur du titre mensuel de la Société de transport de Montréal (« **STM** »), soit 88,50\$ pour le tarif ordinaire et 53,00\$ pour les tarifs étudiant et réduit. Ces tarifs seront indexés respectivement à 90,50\$ et 54,00\$ à compter du 1^{er} juillet 2021. La mesure tarifaire ne pourra en aucun cas s'appliquer en deçà de ce tarif fixé pour chaque mois.

1.1. Gratuité de la navette ferroviaire – service offert jusqu'au 31 décembre 2020

Les usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes pourront voyager gratuitement à bord de la navette ferroviaire entre les gares Deux-Montagnes et Bois-Franc.

1.2. Gratuité de la navette 964 – service offert jusqu'au 31 décembre 2020

Les usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes pourront voyager gratuitement à bord de la navette d'autobus 964 de la gare Bois-Francs jusqu'à la station de métro Côte-Vertu.

1.3. Jusqu'à cinq (5) mois de transport gratuit – offert en 2020 uniquement

Les usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes qui se sont inscrits au plus tard le 8 septembre 2019 à la mesure tarifaire 2018-2019, et qui sont abonnés à OPUS+ ou OPUS+ entreprise ou qui s'y abonneront pourraient obtenir jusqu'à cinq (5) mois de l'année 2020 gratuitement, suivi d'un tarif préférentiel mensuel fixé à 88,50 \$ (pour le tarif ordinaire) ou 53,00 \$ (pour les tarifs réduit et étudiant). Ces tarifs seront indexés respectivement à 90,50\$ et 54,00\$ à compter du 1^{er} juillet 2021. Ces usagers pourront également utiliser les services de la STM (autobus et métro) sur l'île de Montréal.

¹ La mesure tarifaire 2018-2019 donnait droit, aux usagers admissibles, à une réduction tarifaire pouvant aller jusqu'à 30% sur la tarification des titres mensuels TRAIN et TRAM.

2. Modalités des mesures d'atténuation tarifaires

Cette offre tarifaire est réservée aux usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes résidant dans le bassin géographique identifié et inscrits à la mesure tarifaire 2018-2019 au plus tard le 8 septembre 2019. La participation au programme d'abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise est obligatoire.

2.1 Jusqu'à cinq (5) mois de transport gratuit – offert en 2020 uniquement

- Pour bénéficier des mois gratuits puis du tarif préférentiel mensuel fixé à 88,50 \$ (pour le tarif ordinaire) ou 53,00 \$ (pour les tarifs réduit et étudiant), l'utilisateur doit détenir un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise valide. Ces tarifs seront indexés respectivement à 90,50\$ et 54,00\$ à compter du 1^{er} juillet 2021.
 - Les usagers abonnés avant le 10 décembre 2019 obtiendront les mois janvier à mai 2020 gratuitement.
 - Les usagers qui s'abonneront entre le 11 décembre 2019 et le 10 juillet 2020 obtiendront également cinq (5) mois gratuits (applicables selon le mois d'adhésion à la mesure tarifaire).
- Pour les adhésions faites à compter du 11 juillet 2020, le nombre de mois gratuits offerts diminuera à raison d'un par mois jusqu'au 10 novembre 2020.

Période d'adhésion à la mesure tarifaire	Nombre de mois gratuits offerts	Période de gratuité
Entre le 11 juillet et le 10 août 2020	4 mois	Septembre à décembre 2020
Entre le 11 août et le 10 septembre 2020	3 mois	Octobre à décembre 2020
Entre le 11 septembre et le 10 octobre 2020	2 mois	Novembre et décembre 2020
Entre le 11 octobre et le 10 novembre 2020	1 mois	Décembre 2020
Après le 10 novembre 2020	Aucun	Aucun

- Les usagers qui souscrivent à un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise pour la première fois doivent se créer un [compte client sur le site web d'exo](#).
- Les informations suivantes seront exigées : nom et prénom complets, coordonnées complètes, date de naissance, informations de paiement.
- L'utilisateur dûment inscrit recevra par courriel une confirmation de son adhésion à l'abonnement. Une nouvelle carte OPUS lui sera transmise par la poste vers le 20^e jour du mois précédent sa prise d'effet.
- En adhérant au programme OPUS+ ou OPUS+ entreprise, l'utilisateur bénéficiera de [nombreux avantages](#).

Particularités pour les usagers déjà abonnés à OPUS+ ou OPUS+ entreprise

- Les usagers déjà abonnés, qui souhaitent bénéficier des 5 mois gratuits et du tarif préférentiel mensuel pour les mois subséquents de leur abonnement, doivent modifier leur titre de transport actuel en accédant à leur [compte client sur le site Internet d'exo](#). Un courriel confirmant la modification du titre de transport sera transmis à l'utilisateur et une nouvelle carte OPUS lui sera transmise par la poste pour le mois visé par la modification du titre.
- Pendant la période des mois gratuits offerts dans le cadre de la présente mesure tarifaire, le compteur de mensualités payées, lequel sert à identifier le 12^e mois gratuit offert dans le cadre du programme d'abonnement OPUS+, sera suspendu. Le calcul reprendra dès le mois subséquent.

Particularités pour les résidents de secteur de Laval, de l'Est et de l'Ouest de Montréal (territoire en zone 3)

En raison des mesures alternatives de transport offert à cette clientèle, les usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes, admissibles à la présente mesure tarifaire et résidant en zone 3, obtiendront automatiquement un titre TRAMREM au montant de 88,50 \$ (pour le tarif ordinaire) ou 53,00 \$ (pour les tarifs réduit ou étudiant), ceci afin de leur permettre l'utilisation des mesures transitoires mise en place pour se rendre au centre-ville de Montréal. Ces tarifs seront indexés respectivement à 90,50\$ et 54,00\$ à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les abonnés admissibles ayant déjà adhéré à la présente mesure tarifaire, qui possèdent un abonnement au titre MTLREM, lequel donne accès uniquement au réseau sur l'île de Montréal, deviendront admissibles à la TRAMREM. Leur abonnement sera automatiquement basculé vers ce nouveau titre de transport, sans aucune action requise de leur part. Une nouvelle carte OPUS leur sera transmise par la poste vers le 20 octobre en vue du mois de novembre 2020.

Les résidents de la zone 3 qui sont inscrits à la mesure tarifaire 2018-2019 et qui veulent se prévaloir de l'offre tarifaire ci-haut mentionnée devront souscrire à un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise selon les règles établies.

Avis aux usagers

- La carte OPUS n'est pas transférable : elle sera systématiquement enregistrée dans le système OPUS par un agent autorisé au nom de l'utilisateur inscrit à la mesure.
- Fournir des informations erronées dans le but d'obtenir une réduction tarifaire constitue de la fraude et est passible de poursuites pénales.
- Toute personne ayant fourni des informations erronées pourrait voir sa carte OPUS désactivée et ne pourra pas bénéficier de la réduction tarifaire.
- La mesure tarifaire ne peut être jumelée à aucune autre offre tarifaire.

En soumettant leurs informations, les personnes remplissant un formulaire sur les mesures d'atténuation tarifaires acceptent [l'énoncé de confidentialité](#) d'exo et acceptent que l'information soumise soit mise à jour dans leur dossier client du système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (système OPUS) ou qu'un nouveau dossier client soit créé.

L'ARTM se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de révoquer cette offre tarifaire sans préavis.